



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	10	5

**OBJET : 02-1 - CULTURE - BUDGET  
PRIMITIF 2019 - CENTRE D'ART  
URBAIN ET MUSICAL - ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
"LABEL NOTE" ✓**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

304549

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le = 4 OCT. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le = 4 OCT. 2019

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 27 septembre 2019

Le vendredi 27 septembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20/09/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET

M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

**Absents :** Mme Anne-Marie DUMONT, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-1 - CULTURE - BUDGET PRIMITIF 2019 - CENTRE D'ART URBAIN ET MUSICAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LABEL NOTE"

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Depuis 2007, l'association « LABEL NOTE » est porteuse du Festival Nuits Carrées, évènement qui participe par son rayonnement et par la qualité des intervenants amateurs et professionnels, à la diversification de la vie culturelle de la Commune, ainsi qu'au développement local.

En 2018 et 2019, parallèlement à l'organisation de ce festival, l'association a permis la réalisation des fresques en centre-ville et à proximité de l'autoroute par des artistes de renommée internationale.

Cette année 2019, l'association crée le premier centre d'art urbain et musical d'Antibes Juan-les-Pins dénommé la sChOOL.

Ce centre d'art situé dans les locaux de l'ancienne école de la croix rouge favorise d'ores et déjà la renaissance de cet ancien édifice scolaire Antibois.

La première salle du bâtiment a pour vocation l'accueil d'opérateurs culturels œuvrant en faveur du développement des musiques actuelles et des arts urbains, la deuxième salle reste le poumon pédagogique artistique du lieu, espace de répétition équipé et mutualisé avec les actions de la Direction Jeunesse Loisirs en faveur des plus jeunes.

La troisième salle sera dénommée « club concerts », outil pédagogique et véritable lieu de rencontre entre public et usagers, elle pourra accueillir 60 personnes.

Enfin, des espaces extérieurs d'exposition d'art urbain dans l'enceinte du bâtiment permettront de valoriser et de présenter les œuvres aux passants et utilisateurs du site.

Ce nouveau lieu culturel vient donc s'intégrer dans ce patrimoine créant de ce fait une dynamique en permettant l'éveil artistique et culturel pour petits et grands.

La Commune souhaite donc apporter un concours financier à l'Association Label Note en proposant l'attribution d'une subvention de 70 000 € pour participer à la création et au déploiement de ce centre d'art urbain et musical dont le budget prévisionnel est estimé à 145 000 €.

Ce soutien permettra à l'Association de financer une partie du coût des intervenants pédagogiques, de la communication, de la programmation artistique et divers petits travaux d'aménagement et matériels de peinture.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 42 voix POUR sur 44 (2 contre : M. CORNEC et M. TIVOLI)

- **AUTORISE** l'attribution d'une subvention de 70 000 € au profit de l'association « LABEL NOTE » ;

02-1 - CULTURE - BUDGET PRIMITIF 2019 - CENTRE D'ART URBAIN ET MUSICAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LABEL NOTE"

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.02-1 - CULTURE - BUDGET PRIMITIF 2019 - CENTRE D'ART URBAIN ET MUSICAL -  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LABEL NOTE"

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/10/2019

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 04/10/2019

---

**Numéro de l'acte :** lmc1732560 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190927-lmc1732560-DE

---

**Date de décision :** 27/09/2019

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions